



ASNR

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

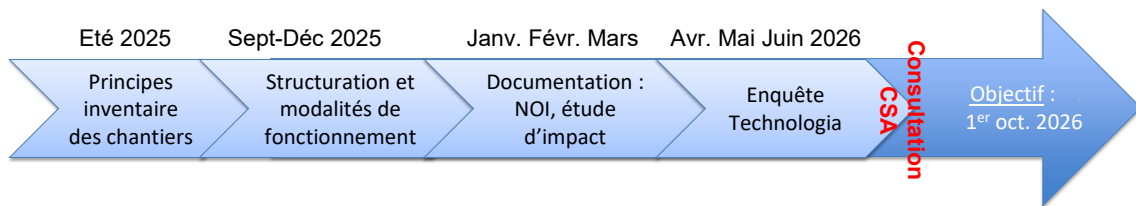
CSA du 30 juin : faits marquants

Le CSA du 30 juin a été l'occasion pour les élus du CSA de donner leur avis sur la **réorganisation des directions métiers** planifiée au 1^{er} octobre. Deux autres points étaient à l'ordre du jour :

- Point d'information relatif à la **fonction d'Adjoint au Responsable en charge de la rédaction des livrables** (ARCL) dans l'organisation de crise et le **retour d'expérience des exercices de crise** concernant l'ILL (Institut Laue-Langevin) et le CNPE de Cattenom
- La **situation budgétaire 2026**
- Questions diverses

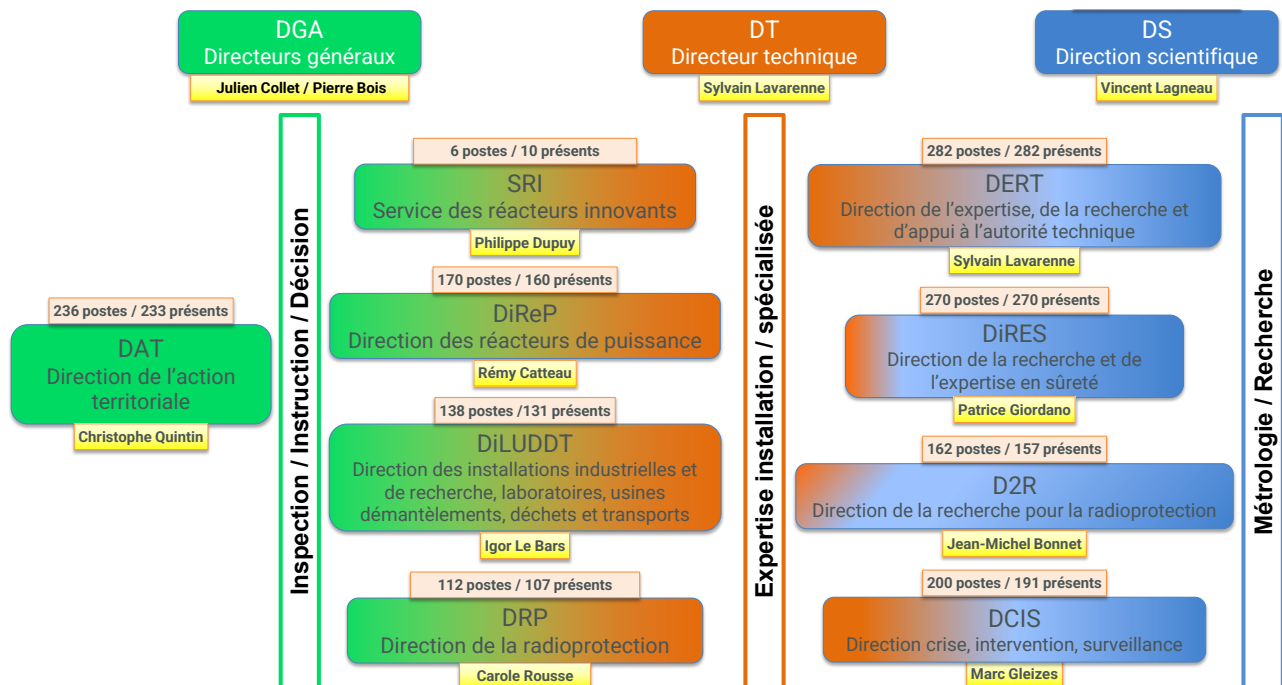
Projet de réorganisation des directions métiers

Depuis janvier 2026, un temps a été dédié chaque mois pour aborder en instance avec les représentants du personnel l'avancement de la réorganisation des directions métiers. Chaque préfigurateur a présenté l'organisation projetée de sa direction, l'impact sur les effectifs et les risques identifiés par les équipes de coordination.



Entre avril et juin, le cabinet Technologia a réalisé une expertise externe à la demande des élus. L'expert a analysé les documents (notes d'organisation, PV des précédents CSA, note sur le processus d'instruction...) puis conduit près de 140 entretiens avec le personnel ainsi qu'avec les institutionnels (DG, directeurs...).

Pour rappel les directions et services réorganisés concernent un peu plus de 1600 personnes répartis dans 8 directions et dans un service rattaché à la DG :



| Directions actuelles | PROJECTION DES EFFECTIFS DANS LE PROJET DE NOUVELLE ORGANISATION | | | | | | | | | | | | Total généra |
|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|------------|----------|----------|----------|--------------|
| | DERT | DCIS | DRP | DAT | DILUDDT | D2R | DIReP | DS | DIRES | SRI | USNR | DNUM | |
| Direction générale | 2 | 1 | | 1 | | | | 1 | | | | | 5 |
| DCN | | | | | | | 61 | | | | | | 61 |
| DEP | 1 | | | | | | 38 | | | | | | 39 |
| DEU | | 5 | 8 | | | | | | | | | | 13 |
| DRC | | | | | 47 | | | | | | | | 47 |
| DTS | | | 17 | | 8 | | | | | | | | 25 |
| DIS | | | 22 | | | | | | | | | | 22 |
| PSE-ENV | 72 | 115 | 18 | | | 46 | | 1 | | | | | 252 |
| PSE-SANTE | | 67 | 38 | | | 112 | | 1 | | | | | 218 |
| PSN-EXP | 145 | 1 | 1 | 3 | 73 | | 60 | | | 4 | 1 | 1 | 290 |
| PSN-RES | 66 | | | | | | | | 264 | | | | 330 |
| DIVISIONS | | | | 219 | | | 1 | | | | | | 220 |
| DRI | | | | | | | | | | 5 | | | 5 |
| MSC | | | | 5 | | | | | | | | | 5 |
| DPS | | | | | | | | 13 | | | | | 13 |
| DSSP | | | | | | | | 5 | | | | | 5 |
| TOTAL EFFECTIFS transférés au 01/10/2026 décompte DRH sur la base des mouvements sortants connus (et avec personnels détachés à l'extérieur) | 287 | 189 | 104 | 228 | 128 | 158 | 160 | 21 | 264 | 9 | 1 | 1 | 1550 |
| POVAS | 3 | 13 | 7 | 15 | 10 | 4 | 12 | | 4 | | | | 68 |
| <i>dont recrutements en cours et réalisés au plus tard au 01/10/2026 (dont lauréats concours)</i> | | <i>4</i> | <i>1</i> | <i>14</i> | | <i>1</i> | <i>9</i> | | | | | | <i>29</i> |
| PROJECTION EFFECTIFS avec POVAS au 01/10/2026 | 290 | 202 | 111 | 243 | 138 | 162 | 172 | 21 | 268 | 9 | 1 | 1 | 1618 |

La **CFDT** salue le travail mené par le cabinet TECHNOLOGIA qui, au travers de nombreux entretiens, a délivré un diagnostic de l'impact que pourrait avoir la réorganisation proposée sur les conditions de travail des personnels. Il l'a accompagné de préconisations générales et spécifiques visant à en atténuer les effets négatifs. Tous ces éléments, qui sont consignés dans un rapport très riche de près de 200 pages, viennent corroborer le diagnostic que la **CFDT** avait pu faire au travers de ses propres échanges au sein des directions.

Même si nous ne remettons pas en cause le besoin d'une réorganisation des métiers, nous considérons qu'à ce stade, les conditions sont loin d'être réunies pour garantir l'atteinte de l'objectif que s'est fixé l'administration et que les risques encourus par les personnels sur leurs conditions de travail sont insuffisamment pris en compte. Ainsi, vos élus **CFDT** redoutent en particulier :

- Une organisation qui, en dépit de son apparente lisibilité métiers/objets, cumule plusieurs logiques de coordination, avec des lignes hiérarchiques, fonctionnelles et transverses, conduisant à une vraie complexité opérationnelle. Force est de constater la mise en avant de transversalité à toutes les saucés dans un contexte où la « verticalité » du système est la composante principale !
- Une séparation entre expertise et décision mise à mal par la création de bureaux dits 'mixtes', qui n'est pas suffisamment sécurisée au quotidien par la seule mise en place de lignes fonctionnelles distinctes ;
- Une fragilisation voire une destruction de collectifs existants qui constituent des réservoirs de compétence et une difficulté pour en construire de nouveaux ;
- Une fragilisation de la recherche, de son autonomie mais aussi de sa synergie avec l'expertise du fait à la fois d'une réorganisation de sa gouvernance qui est loin d'être stabilisée, d'orientations stratégiques non encore définies et enfin de coupes budgétaires dont tout laisse craindre qu'elle en sera la première victime ;
- L'insuffisance de la prise en compte de l'impact de cette réorganisation Métiers sur les Services Supports dont la réorganisation de 2025 peine pour certains à se stabiliser et qui sont déjà sursollicités.

Tous ces points d'alerte sont porteurs de risques professionnels structurels pour les personnels qui ne peuvent se résumer à un simple 'stress du changement'. Ces Risques Psycho-Sociaux sont liés en particulier à l'intensification du travail, l'incertitude et la confusion sur les rôles de certains, à la perte d'autonomie professionnelle, à des pertes de repères, des conflits de valeur (entre faire vite et faire juste!), des tensions entre métiers voire des chocs 'culturels' liés à des pratiques professionnelles différentes héritées du passé. Rappelons qu'au-delà des personnels, ces facteurs de risques peuvent remettre en cause la capacité même de l'ASNR à exercer ses missions et produire des décisions robustes. Ils ont conduit vos élus **CFDT**, dans un esprit de responsabilité, à émettre un avis défavorable à ce projet assorti des demandes spécifiques visant à :

- Mieux recenser et accompagner, ceci dans la durée, les personnels (y compris les managers) les plus impactés dans les conditions d'exercice leur emploi et à rendre plus lisibles les affectations et trajectoires individuelles liées en particulier aux postes d'encadrement ;
- Mesurer dans la durée et à intervalles réguliers le succès de la mise en place à la fois de cette nouvelle organisation mais aussi de la nouvelle comitologie et des nouveaux processus métiers proposés, en particulier ceux concernant l'instruction/expertise ;

- Donner de la **visibilité** sur le projet du schéma directeur immobilier et les **mobilités géographiques** envisagées dans un second temps ;
- Apporter enfin des éléments de réflexions sur un **plan d'actions** permettant de répondre aux préconisations générales et spécifiques faites par les représentants du personnel et le cabinet Technologia.

Suite à ce vote unanimement CONTRE, l'administration a reprogrammé un nouveau CSA extraordinaire le 10 juillet. Le mail du président est clair : « j'ai décidé et vous ferez ». La réorganisation sera mise en œuvre à la date prévue quel que soit l'avis des instances, il n'en est pas moins essentiel que les représentants du personnel marquent leur opposition à ce grand chamboule-tout.

La CFDT invite l'administration à bien considérer le caractère constructif du message envoyé au travers de leur vote et des éléments partagés en séances, ceci en apportant des réponses aux interrogations et demandes légitimes soulevées, éléments qui permettront d'atténuer le risque d'un passage en force de ce projet qui serait préjudiciable autant pour les personnels que pour l'institution elle-même.

Point d'information relatif à la fonction d'Adjoint au Responsable en charge de la rédaction des livrables (ARCL) dans l'organisation de crise

Le dispositif des ARCL avait vocation à assurer la qualité des documents transmis aux préfectures pour la prise de décision, dont les formulaires pour l'envoi de personnel sur zone à partir des Divisions. Le REX a montré que la qualité des documents était variable et que ces documents n'étaient pas utilisés par les directeurs de crise. De plus, l'envoi de personnel sur zones ne bénéficiait pas d'évaluations dosimétriques fiables ou mises à jour au plus près de l'arrivée sur site. A terme, la direction considère que l'insertion de personnel ex-ASN dans les viviers des cellules permet de répondre aux besoins.

Aussi, considérant que la fonction d'ARCL n'a plus vocation à être pérennisée, les exercices de crise (ILL -Institut Laue-Langevin- et CNPE de Cattenom) ont été conduits sans ARCL, mais sans en informer les personnes mobilisables à ce titre. Or, les ARCL sont toujours présents pendant les mobilisations de crise.

Situation budgétaire 2026 et préparation du budget 2027

Contexte et PLF 2027

Le gouvernement affiche une volonté de réduire les déficits publics et demande des efforts à l'ensemble des administrations et des opérateurs de l'État.

En 2025, l'ASNR n'a pas été épargnée avec les lettres plafonds publiées à l'été 2025 avec comme perspective pour 2026, 2027 et 2028 :

- Évolution des ETP (Crédits T2) : 0 (2026) / -5 (2027) / -5 (2028), soit -10 ETP au total
- Budget (crédits Hors T2) : -16,6 M€ (2026) / -5,2 M€ (2027) / -7,7 M€ (2028) soit -29,5 M€ en cumul

En 2026, un « surgel » récemment demandé aux ministères, à hauteur de -2,7 M€ pour l'ASNR sur le budget 2026. L'administration a indiqué que cette mesure sera absorbée par le pilotage de fin d'exercice, sans consigne de réduction spécifique de dépenses.

Enfin, ces coupes budgétaires peuvent encore évoluer, entre un risque d'absence de vite de la loi fixant le budget 2027 et des modifications des perspectives 2028 après l'élection présidentielle.

En l'état, les nouvelles lettres plafonds et la trajectoire 2027-2029 devrait être publiées à la mi-juillet et un réajustement de la programmation est prévu à l'automne.

En interne, l'ASNR travaille depuis avril sur différents scénarios, avec un effort reposant sur plusieurs secteurs et un impact plus fort attendu sur le secteur recherche et les fonctions supports. Un avis du collège a été émis en mai. Les demandes et arbitrages sont en cours de consolidation pour 2027/2028. Le budget 2027 sera arbitré en fin d'année.

Le récapitulatif des variations 2025/2026 montre un effort déjà fortement porté par le secteur recherche.

| | | BI | BI | |
|--------------------------|---|---------------|---------------|--------------------|
| Programme de financement | Exercice comptable | 2025 | 2026 | Variation relative |
| [] S1 | Secteur 1 : Expertise en sûreté | 5516 | 4795 | -13,1% |
| [] S2 | Secteur 2 : Recherche en sûreté | 31491 | 19629 | -37,7% |
| [] S3 | Secteur 3 : Exp. sûr def, secu/non prol. | 336 | 222 | -33,9% |
| [] S4 | Secteur 4 : Expertise et surveillance environnement | 9265 | 10082 | 8,8% |
| [] S6 | Secteur 6 : Recherche en radioprotection | 11770 | 11761 | -0,1% |
| [] S7 | Secteur 7 : Crise | 3500 | 3900 | 11,4% |
| [-] S8 | Secteur 8 : COMM/OS/MANAGT CNS/PART/ANIM | 7490 | 6224 | -16,9% |
| [] S9 | Secteur 9 : Expertise install étrangères | 1088 | 1087 | -0,1% |
| [] S10 | Secteur 10 : Prestation en dosi. passive | 1343 | 1447 | 7,7% |
| [-] S11 | Secteur 11 : SI, HSE, management par la qualité, patrimoine, immobilier | 72800 | 71444 | -1,9% |
| [] S13 | Instruction, réglementation, contrôles | 10535 | 12044 | 14,3% |
| | Reports de 2025 | 3800 | | |
| | complement fongibilité | 600 | | |
| | TOTAL | 159535 | 142636 | |

Pour parler vrai, l'affichage d'une baisse de 22% de baisse sur le budget Hors T2 masque, du fait des dépenses non compressibles (loyers...), une baisse de 50% du budget consacré à la recherche, aux travaux et autres investissements matériels.

Les élus **CFDT** s'inquiètent de l'impact des contraintes budgétaires sur l'élaboration de la stratégie scientifique. La direction générale indique que les lignes directrices sur la recherche ne doivent pas dépendre des moyens. Cependant, le déploiement de la stratégie dépendra quant à lui des moyens restant à disposition. En l'absence de stratégie, les choix de priorisation sont peu lisibles et l'administration indique jongler avec les décalages des maintenances ou des jouvences, mais que ce n'est pas durable.

Les alertes budgétaires de l'ASNR n'étant pas entendues à l'extérieur, les élus **CFDT** voient se profiler un scénario catastrophe pour la recherche, principale variable d'ajustement. Mais il n'est pas exclu que d'autres activités fassent également les frais d'une réduction de voilure similaire.

Les élus CFDT sont inquiets pour les années à venir et craignent des impacts irréversibles sur les moyens dont bénéficiera la recherche au sein de l'ASNR.

Questions diverses

1. Appel d'offres recherche/intervention : réponses à l'appel d'offres et choix de l'intervenant ?

Sur 4 candidatures, l'ASNR n'a reçu que 2 offres initiales qui sont en cours de dépouillement. Une négociation est prévue le 23 juillet pour la finalisation des offres. La notification du marché est prévue le 22 septembre pour un démarrage effectif en octobre.

2. Décret concours réservé : où en est le texte ? Pour quelles raisons il n'a pas encore été publié ? Quels impacts sur l'organisation des concours 2027 ?

La DGAFP n'a pas transmis le projet au Conseil d'État et de nouvelles discussions se tiennent encore entre DGAFP, DGPR, Bercy et Gestionnaires de corps. Si le texte présenté en Formation Conjointe est modifié, un nouvel avis du CSA sera sollicité et le CSFPE (conseil supérieur de la fonction publique d'état) devra de nouveau être consulté. En l'état, la sortie du décret serait envisageable au mieux en novembre et les concours réservés 2027 seront impactés.

Pour la **CFDT**, il est inadmissible que la machine soit bloquée et verrouillée alors même que l'ensemble des instances ont voté le projet de décret. Ce blocage semble dû à la disposition du projet de décret qui ouvre la possibilité de reprendre l'ancienneté pour le passage au grade de divisionnaire dans le corps des IIM et impacte l'ensemble des concours visés par le décret.

3. Effectifs ASNR : *point sur le schéma et le plan emploi*

Les effectifs au 31 mai sont de 1990,8 Equivalents temps plein (ETP) pour une cible à 2010,6 (-19,8), se répartissant en 24,1 % d'agents publics pour 75,9 % de salariés, 80,9 % de cadres pour 19,1% d'AGT, catégorie B et C sont stables.

Les mouvements sont les suivants : 50 entrées depuis 2026 pour 62 sorties (retraites, suspensions, fins de CDD, 10 démissions enregistrées en 2026, 1 rupture conventionnelle).

Actuellement, 47 POVA sont ouverts dont 42 en externe.

Après une année à piloter les effectifs au-dessus de la cible (qui n'est à respecter qu'au 31 décembre), la **CFDT** relève un pilotage des effectifs au détriment des besoins des équipes... C'est aussi un moyen de reverser de la masse salariale sur le budget et peut-être de montrer que l'ASNR peut fonctionner avec moins de postes pérennes ? A suivre.

4. CODIR du 27 mai : *demande de clarification sur les travaux concernant :*

- *Classification des INB : proposition d'abrogation de la décision n°2015-DC-0523 de l'ASN du 29 septembre 2015. Organisation des travaux à mener pour cette abrogation.*
- *Cadre réglementaire relatif aux accélérateurs et Projet "Fluidification" avec Orano : point d'avancement des travaux en cours.*

La décision répartissant les INB LUD en 3 catégories et les modalités de traitement des dossiers correspondants montre le besoin de revoir la classification.

Pour les accélérateurs, principalement le GANIL à Caen, le débat porte sur la question du statut : INB ou ICPE radioactive ? Le projet préparé n'a finalement pas été retenu.

Fluidification avec Orano : échanges pour définir comment traiter différemment les dossiers pour les nouvelles installations. Cela vise la mise en place d'une gouvernance des priorités et l'élaboration d'un plan de charge à 5 ans. Concernant la proportionnalité aux enjeux, il s'agit de faire en sorte que les dossiers Orano soient en mesure de répondre aux enjeux identifiés par l'ASNR.

5. **Pianoforte** : *l'ASNR fait le choix de ne plus coordonner ce projet. Pourquoi et quelles sont les conséquences sur les travaux de l'ASNR dans ce projet ?*

Jusqu'à son départ, la coordination était assurée par JC. Gariel puis par un collaborateur issu de DPS et rattaché à PSE-ENV, jusqu'au passage de témoin à Mme G. Pina.

Les financements de la 1^{ère} tranche seront consommés jusqu'en 2031 et font l'objet d'un suivi. Le projet Pianoforte continue avec un nouveau volet de financement. La coordination est désormais assurée par les parties Belges et Allemande du consortium.

6. Point sur les alertes RPS faites au sein de la DNUM et de DAF

Ces directions sont très sollicitées depuis la fusion et même avant, pour sa préparation.

Pour la Direction du numérique, il a été indiqué :

- Une absence de priorisation et le cumul de projets DNUM tous prioritaires car la composante numérique est partout. L'administration affiche une volonté de mise en place d'une instance de pilotage/arbitrage identifiant la DNUM très en amont ;
- Une adaptation des moyens avec budget DNUM préservé autant que possible et un renfort à venir de quelques ETP. Le REX montre des difficultés de mise en œuvre de la feuille de route (très ambitieuse) car

des sollicitations nouvelles sont arrivées en cours d'année. De plus, la DNUM n'est pas dotée d'un outil permettant de suivre l'effort nécessaire pour chaque projet.

- Des réflexions nécessaires sur les modes de fonctionnement, notamment avec un besoin de temps de réunion/partage pour le décloisonnement des silos ;
- Des cas individuels traités en interne.

Pour la Direction des affaires financières, l'administration a indiqué que :

- La mise en œuvre d'un chantier particulièrement lourd de bascule dans Chorus qui nécessitera de plus un ajustement de l'organisation ;
- La direction a, au quotidien, un point d'attention sur la charge de travail et la priorisation. De plus, la DAF fait également face à beaucoup de sollicitations/contraintes externes induites par les acteurs institutionnels : ministères, parlement.

Au-delà de ces directions, l'administration a indiqué que les services supports sont souvent vus comme des prestataires de service et ne sont pas intégrés suffisamment en amont des sollicitations pour pouvoir anticiper et réguler la charge de travail.

7. Tarifs de cantine pour les thésards dont le 1^{er} employeur n'est pas l'ASNR

L'administration a indiqué la prise en compte de la demande via l'établissement d'avenants aux contrats de thèse en question et l'intégration de ce point dans les prochains contrats de thèses.

8. Soutenances de stages : frais de mission ASNR ?

A priori cette règle ne s'applique pas partout de la même manière... L'administration reviendra vers nous.

N'hésitez pas à réagir en contactant directement vos élus CFDT

asnr.cfdt@asnr.fr (boîte salariés) **ou** **cfdt@asnr.fr** (boîte agents publics)



Elus présents : Charles Meurville, Nathalie Broustet, Franck Arreghini, Tatiana Taurines, Emmanuelle Gaillot, Simone Chanet, Cécile Debaudringhien

Représentant syndical Cfdt présent : Denis Moggio